



C 14/2007

Pully, le 30 août 2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 12 septembre 2007)

Résumé des décisions municipales de mi-mai à fin juillet 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de mi-mai à fin juillet 2007.

Décisions d'octroi de la bourgeoisie de Pully - Naturalisations facilitées (art. 25 et 22 LDCV): la Municipalité a donné un préavis favorable pour MM. Roberto **Gorgolini** et Laureano **Garcia**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Procédures facilitées pour candidats nés en Suisse (art. 25 LDCV) et pour candidats de la 2ème génération (disposition transitoire, art. 53 LDCV): la Municipalité a donné un préavis favorable pour M. Claude **Villari**, Mme Federica **Tundo**, Mme Rita-Anna **Convertino** et ses deux enfants **Denissa** et **Tobias Convertino**, à l'intention du Service de l'intérieur chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

Pully-Plage - Sondage d'opinions: la Municipalité a décidé que, durant la saison d'été 2007, la Direction des domaines, gérances et sports procède à un sondage de satisfaction auprès de la clientèle de la piscine de Pully-Plage.

Assainissement du bruit ferroviaire - Chemin du Coteau à Pully: la Municipalité a pris acte que, suite au retrait du projet par Office fédéral des transports (OFT), plus aucune procédure n'est pendante auprès de l'office concernant l'assainissement du bruit à Pully.

Déménagement du secrétariat de l'Ecole de Musique de Pully (EMP): le déménagement du secrétariat de l'EMP au collège Arnold Reymond a eu lieu le 30 août 2007.

Succession de Mme Bluette Gonseth, décédée le 26.4.2007: selon courrier du 24.5.2007 de la Justice de Paix du district de Lausanne, Mme feu B. Gonseth, dans ses dispositions de dernières volontés, a légué un montant de Fr. 20'000.- à notre Commune pour son corps de police. Ce legs n'étant affecté d'aucune condition ou charge (art. 17 chiffre 12 RCCP), il a été accepté par la Municipalité.

Adhésion de la Commune de Belmont à Promotion Pully Paudex (PPP): la Municipalité a pris acte de la copie du courrier du 24.5.2007, par lequel la Municipalité de Belmont demande officiellement son adhésion à l'association citée en titre.

Avenue des Cerisiers - Etude de stabilité - Adjudication du mandat de géotechnicien: la Municipalité a décidé d'adjuger un mandat d'étude de stabilité de l'avenue des Cerisiers.

Prêt sans intérêt en faveur de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, destiné au fonds de roulement: la Municipalité a décidé d'accorder à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse un prêt sans intérêt de Fr. 200'000.-, d'une durée initiale de deux ans, renouvelable tacitement d'année en année destiné au fonds de roulement. Lors du bouclage des comptes des structures d'accueil de l'Entraide familiale au 31 décembre 2006, un solde de Fr. 255'394.30 correspondant au fonds de roulement de chaque structure a été versé à la Ville de Pully. Le prêt sans intérêt en faveur de la Fondation représente ainsi un transfert du fonds de roulement pré-existant.

Problématique de la consommation d'alcool sur le lieu de travail: état de la situation: la Municipalité a décidé de poursuivre sa démarche en matière de prévention contre la consommation d'alcool et/ou de substances sur les lieux de travail de manière plus ciblée.

Contact sera pris avec l'Institut Suisse pour la Prophylaxie contre l'Alcoolisme (ISPA) pour réfléchir à l'organisation d'une série d'interventions, destinée à des groupes précis, tels que:

- personnel conduisant un véhicule communal ou un véhicule privé durant son travail;
- collaborateurs utilisant des machines dangereuses (PP, forêts, voirie, SI);
- personnel travaillant dans des endroits à risques (arbres, STEP, etc.).

Le but est de rendre les collaborateurs attentifs aux risques réels encourus s'ils sont sous l'emprise de l'alcool ou d'une substance durant l'exercice de leur fonction.

Adaptation des tarifs de location des refuges et de la Galerie du Prieuré: la Municipalité a décidé de réadapter:

- les tarifs de location des trois refuges communaux (Chalet du Bois-du-Moulin, Buvette du stand de Volson et Centre des Quatre Vents) de Fr. 220.-- à Fr. 250.-- par jour, à compter de ce jour pour les nouveaux contrats de location et d'augmenter également les frais de chauffage de Fr. 20.-- à Fr. 25.-- ;
- les tarifs de location de la Galerie du Prieuré, qui entreront également en vigueur de suite pour les nouveaux contrats. Cette mesure touchera également les locataires ayant déjà un contrat pour l'année 2008.

Connexions Internet dans les salles des maîtres des collèges et local d'informatique primaire: la Municipalité a décidé d'équiper les salles des maîtres des bâtiments scolaires de connexions Internet. Cette opération a coûté Fr. 5'700.-, à prélever sur le compte du Service Informatique.

Terrasses des établissements publics sises sur le domaine public de la Ville de Pully: la Municipalité a décidé de soumettre à autorisation les établissements dont la terrasse est entièrement ou partiellement située sur le domaine public de la Ville de Pully, à savoir:

- Café du Centre: rue du Centre 16;
- Au Palais Gourmand: rue de la Poste 4;
- Sucré Salé: avenue Samson Reymondin 11.

Rencontre du 19.6.2007 avec M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures: M. Thonney a fait part à M. J.-C. Mermoud de la démarche faite par la Municipalité pour rechercher des économies et évoquer l'historique de la problématique posée par les deux référendums, la facture sociale et la péréquation horizontale.

Ils ont également convenu qu'une rencontre serait organisée à l'automne avec une délégation du Conseil d'Etat.

Sécurité informatique: la Municipalité, consciente du risque encouru en cas d'arrêt du système informatique communal suite à un incident grave, a chargé le Service informatique de poursuivre l'examen des différentes pistes envisageables, telles que:

- collaboration avec d'autres communes;
- construction progressive d'un second site avec le matériel remplacé normalement ou de manière anticipée;
- achat d'un second site avec la participation financière de Belmont et de Paudex selon une clé de répartition à définir.

Collaboration entre l'Université de Lausanne et les Musées de Pully: l'Université de Lausanne (Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité) du 19.6.2007 a informé la Municipalité de son intention de collaborer avec des musées, dont celui de Pully, notamment sur le thème de la peinture murale antique.

Le potentiel de développement de la Villa romaine se doit, à leur avis, d'être exploré et promu, mouvement auquel l'institut précité souhaiterait pouvoir participer.

Organisme médico-social vaudois (OMSV) - Contribution finale 2006 et contribution prévue pour 2008: l'OMSV a transmis, le 20.6.2007, les résultats 2006, les prévisions d'activités et les conséquences budgétaires pour 2008. L'exercice 2006 boucle avec un excédent de revenus de Fr. 1'867'882.--.

Le Comité de direction a dès lors proposé de restituer le solde excédentaire de recettes pour moitié au canton et aux communes, soit Fr. 1.45 par habitant (Fr. 25'720.55) pour Pully. En 2006, les coûts ont représenté pour Pully un montant de Fr. 811'294.25 (tenant compte du remboursement de Fr. 25'720.55).

Pour 2008, la contribution de Fr. 54.50, sollicitée auprès du Canton et des communes, n'intègre pas les effets éventuels du transfert de charges entre la Confédération et le Canton (RPT). L'OMSV nous invite en conséquence, selon le principe d'imparité, à porter au budget une somme de Fr. 76.10 par habitant, par prudence. Le montant à budgéter s'élève à Fr. 1'315'400.-, ce qui représente une hausse de Fr. 504'105.75 (62%).

Commission informatique - Municipalité de Nyon - Participation du chef du Service informatique de Pully: la Municipalité a décidé de répondre favorablement à la Municipalité de Nyon en acceptant le principe d'une collaboration de notre chef du service de l'informatique comme membre de la Commission informatique consultative de la Ville de Nyon.

Vice-présidence 2007 – 2008: selon le tournoi établi, Mme M.-C. Cuendet assure la vice-présidence de la Municipalité dès le 1.7.2007 et jusqu'au 30.6.2008.

Communauté tarifaire vaudoise (CTV) - Mobilis - Périmètres d'extension dès le 9.12.2007: la Municipalité a pris acte de la lettre du 27.6.2007 du chef du Département des infrastructures du canton de Vaud nous informant que Mobilis va s'étendre à de nouveaux périmètres dès le 9.12.2007. Un communiqué de presse et une "newsletter" sont disponibles sur leur site internet www.dinf.vd.ch.

S'agissant du coût de fonctionnement de Mobilis, de l'ordre de Fr. 555'000.--, il est pris en charge à raison de 50% par l'Etat et 50% par les entreprises selon la convention passée entre l'Etat et la Communauté tarifaire vaudoise, soit un coût pour les communes concernées par Mobilis d'environ Fr. 83'000.--. Le périmètre étendu de Mobilis compte quelque 380'000 habitants, ce qui représente, en moyenne, un coût pour les communes de l'ordre de 22 cts par habitant pour le budget 2008. Ces chiffres seront incorporés dans les budgets 2008 que le Service de la mobilité nous communiquera durant l'été 2007.

Prise en charge des requérants d'asile dans le canton de Vaud - Réunion du 27.6.2007: la séance mentionnée sous rubrique a été convoquée à l'initiative du Préfet du district de Lausanne.

La FAREAS a fait le point de la situation au niveau cantonal en évoquant principalement la situation du district de Lausanne et le cadre légal actuel (Loi du 7.3.2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers). La FAREAS souhaitait connaître la position des communes de plus de 2'000 habitants qui, proportionnellement, n'accueillaient qu'un nombre trop restreint de requérants, et évoquer les pistes de collaborations envisageables.

Les communes présentes à la séance – Pully, Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne - ont assuré qu'il ne s'agissait pas d'un manque de volonté politique, mais qu'il n'y avait, en l'état actuel, aucune solution concrète à cette problématique, notamment pour les raisons suivantes:

- le marché du logement locatif est tendu depuis plusieurs années dans la région (taux de vacances inférieur à 0.4 % dans la région et, à Pully, inférieur à 0.2%). Cette situation de pénurie provoque une surenchère au niveau des loyers et l'incapacité, pour les collectivités publiques, d'avoir une maîtrise objective de la situation;
- les terrains susceptibles d'accueillir des structures collectives font défaut dans toutes les communes.

Eclairage public - Contrôle de stabilité et conformité mécanique des ouvrages d'éclairage public: conformément aux normes en vigueur, la Municipalité a décidé d'engager une dépense de Fr. 30'000.-- HT pour effectuer le contrôle mécanique d'environ 250 ouvrages d'éclairage public.

Statut fiscal de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse: la Municipalité a pris acte de la lettre de l'Administration cantonale des impôts du 29.6.2007 informant de sa décision, d'exonérer la fondation citée en titre de l'impôt sur le bénéfice et le capital, exonération qui s'étend aux impôts communaux et à l'impôt fédéral direct. De plus, ladite fondation est aussi exemptée de l'impôt sur les successions et donations.

La perception de l'impôt sur les gains immobiliers, de l'impôt complémentaire sur immeuble et des autres taxes et impôts communaux demeure toutefois réservée.

Projet de mise en oeuvre cantonale de la Loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR- RS 431.02): l'Office de l'information sur le territoire conseille vivement aux communes de procéder dès que possible à "l'apurement" des données qui les concernent dans la base cantonale des bâtiments et des logements c'est-à-dire de revoir, cas par cas, l'exactitude des informations qui y figure et de procéder à leurs modifications cas échéant.

L'harmonisation des registres constitue un projet national de grande envergure qui devra être achevé, au plus tard, au mois de décembre 2009. Au plan fédéral, ce projet vise plusieurs objectifs:

- permettre le recensement fédéral de 2010 uniquement sur la base de données déjà enregistrées de manière à donner ensuite des relevés statistiques plus fréquents;
- faciliter l'échange d'informations entre les trois niveaux Confédération-Canton-Commune, entre les cantons et entre les communes de manière à éviter les doubles saisies, ainsi que les erreurs et les délais qui y sont liés;
- identifier de façon univoque un individu et son logement, ainsi que pouvoir suivre facilement et "en temps réel" toutes les mutations (état-civil, résidence, droit de vote...).

Sur le plan vaudois, le Conseil d'Etat a décidé de confier la gestion de cet important projet à l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Avenir du jumelage Pully – Obernai: la Municipalité a décidé:

- de mettre en place une commission de jumelage, qui sera chargée d'élaborer une nouvelle charte;
- de favoriser les contacts à privilégier (écoles, sociétés locales, population et autorités) par un soutien logistique et financier;
- de prévoir Fr. 15'000.-- au budget 2008 pour les activités du jumelage, les prestations logistiques étant en sus;

Electricité - Ouverture du marché - Création d'une société commerciale: la Municipalité a décidé d'accepter que soient poursuivies les négociations en vue de la création d'une société commerciale qui constituerait le pôle vaudois en matière d'approvisionnement.

Réseau LAJE Est-lausannois: la Municipalité a pris acte de la lettre du 17.7.2007 de la Municipalité de Lutry nous informant de la constitution, le 20.6.2007, d'une Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse et nous demandant de pouvoir participer au projet de création de réseau que notre Commune va constituer, ce d'autant plus que le réseau des mamans de jour de Lutry est déjà géré par nos soins.

Store de la terrasse du Café du Centre: la Municipalité a décidé de répondre favorablement à la lettre du 19.7.2007 de Mme Verena Eichelberger, exploitante de l'établissement précité, nous demandant de lui permettre de maintenir le store, tel que posé, jusqu'à la fin de l'été et lui a donné un ultime délai au 15 septembre 2007 pour le démonter.

Cadastre des ressources hydrauliques du canton de Vaud: la Municipalité a pris acte de la lettre conjointe des services de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et des eaux, sols et assainissement (SESA) du 23.7.2007, nous informant que le canton de Vaud, dans le cadre d'un projet intitulé "BoisEau" et en application de la loi cantonale sur l'énergie, va établir un cadastre des ressources hydrauliques pour la production d'énergie électrique sur son territoire.

Cette étude englobera à la fois les cours d'eau, les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux claires des communes vaudoises. Les communes ayant une vision plus complète et précise de leurs réseaux d'eau, il est possible que le laboratoire précité nous contacte pour des compléments d'information dans le courant de l'automne.

Aménagement de l'horaire d'ouverture du guichet à l'Office de la population - Introduction de la fermeture des guichets le lundi: la Municipalité a décidé:

- de fermer les guichets de l'OPO le lundi tout le jour dès le 1er septembre 2007 pour faire face à l'augmentation constante des tâches, sans modifier les effectifs.

LA MUNICIPALITE